

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 5 août 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Jason Tousignant, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Sécurité civile_Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4_Coopération intermunicipale_Poste de coordonnateur de sécurité civile
7. Demande de branchement au réseau d'aqueduc_Lot 6 477 049
8. Octroi de contrat _Forage dirigé pour raccordements au réseau d'aqueduc
9. Rapport des élus
10. Correspondances
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

106-08-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

107-08-25

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 8 juillet 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 139 875.84 \$, incluant les revenus de perception.

108-08-25

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Juillet 2025

- FOURNISSEURS: 1 097 311.98 \$
- SALAIRES: 34 878.22 \$

ADOPTÉE

109-08-25

6. SÉCURITÉ CIVILE_FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 COOPÉRATION INTERMUNICIPALE_POSTE DE COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de la MRC de Bécancour désirent présenter un projet de « Poste de coordonnateur de sécurité civile » dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de Parisville s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile ».

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, suivant la présentation et l'approbation du projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile » ainsi que son montage financier.

Le conseil nomme la MRC de Bécancour comme organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

Le conseil désigne le directeur général pour signer tout document nécessaire aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

110-08-25

7. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC_LOT 6 477 049

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a reçu une demande de branchement à son réseau d'aqueduc pour le lot 6 477 049;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est desservi le réseau d'aqueduc de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une entente est en vigueur entre les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Parisville relativement à la distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la demande de branchement n'est pas de nature résidentielle et présente un potentiel de consommation journalier approximatif de 20 m³;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit s'assurer d'être en mesure de respecter les débits réservés en fonction de la nature de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la demande de branchement au réseau d'aqueduc de la municipalité conformément à la réglementation en vigueur.

La consommation sera soumise à une tarification basée sur la consommation réelle selon le règlement de taxation en vigueur annuellement.

ADOPTÉE

111-08-25

8. OCTROI DE CONTRAT _FORAGE DIRIGÉ POUR RACCORDEMENTS AU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois nouvelles demandes de raccordement au réseau d'aqueduc au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces raccordements devra être réalisé par forage dirigé étant donné que la conduite d'eau potable se trouve du côté opposé de la rue;

CONSIDÉRANT la disponibilité des entrepreneurs contactés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat pour 3 raccordements au réseau d'aqueduc par forage dirigé à l'entreprise Forage-dirigé Coulombe inc. pour un montant budgétaire de 15 225 \$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Entretien et réparation-Infrastructures.

ADOPTÉE

9. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

10. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

11. VARIA

Nil.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

112-08-25

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 19 h 53 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 9 septembre 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier